

Aurillac, le 5 avril 2023



Saint Géraud/Pavatou/Visitation/Nord

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dossier suivi par :

Josselin Pinaud

josselin.pinaud@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 4 AVRIL 2023

Objet : Compte rendu de la réunion du Conseil de Quartier 3

Étaient présents : Joëlle BOURRAT, Martine FRAYSSE, Jacques LOUBARESSE, Didier MINETTI, Christian PRIEUR, Josette VENDROT, Robert VERSANGE, Françoise CUSSAT, Sébastien GARDES, Josselin PINAUD.

Étaient excusés : Marinette CHAZOULE, Marie-Cécile CORNAGO, Sara MONJUVENT, Dominique VAURS.

Françoise CUSSAT accueille les membres et les habitants pour cette nouvelle réunion du conseil de quartier 3. Après avoir énoncé l'ordre du jour, elle donne la parole à Sébastien GARDES pour le premier sujet.

I – Présentation de la politique de gestion des espaces verts

Lors de la dernière réunion sur la politique de gestion des déchets, les membres du conseil de quartier avaient évoqué la possibilité d'échanger avec les agents de la ville sur la question des espaces verts. Sébastien GARDES, en sa qualité de chef de service des espaces verts à la Ville d'Aurillac, est donc venu expliquer en quoi consiste son travail et répondre aux questions des membres.

Dirigeant un service d'aujourd'hui 24 agents (dont 3 alloués aux serres municipales), il a notamment en gestion près de 7.000 arbres sur les espaces publics de la collectivité (nombre qui ne prend pas en compte les arbres aux abords de la voirie, les forêts, etc.). Ceux-ci nécessitent un travail d'entretien et de suivi permanent, avec une réflexion à l'échelle des différents espaces verts qui constituent la ville (usage de certaines essences, élagage, intégration dans le biotope de l'espace, etc.).

Ce parc arboricole de plusieurs milliers d'arbres est en développement constant : le nombre d'espaces verts augmente petit à petit à Aurillac. Chaque année, le service coupe une trentaine d'arbres en moyenne (ceux malades ou blessés) qui sont remplacés, parfois même par plusieurs arbres. Par exemple, sur le parking Labro, deux arbres ont été coupés pour douze plantés.

C'est également le service des espaces verts qui gère la candidature de la Ville tous les 3 ans pour le label « Ville fleurie ». Lors du passage de la commission de labellisation à l'été 2022, Aurillac a maintenu ses 3 étoiles (sur un maximum de 4 pouvant être obtenues). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le label ne s'attarde pas que sur les fleurs et l'aspect esthétique des décorations végétales : la manière de végétaliser, les méthodes d'entretien, la propreté globale de la ville, etc. Sont des éléments tout aussi importants pour l'étude du dossier dans ce label.

Le service espaces verts travaille aussi bien sur les enjeux d'aujourd'hui que de demain. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville a choisi d'appliquer la politique « zéro-phyto », qui consiste à ne plus utiliser de désherbants chimiques, très efficaces mais également nocifs pour la santé et la biodiversité. Comme le souligne Sébastien GARDES, cela signifie plus d'herbes « folles » puisque tout doit être retiré à la main par les agents de la Ville, mais également une ville et une végétation plus saine.

Un autre enjeu que l'on peut voir désormais sur les parkings de la Fraternité et Labro, c'est la désimperméabilisation des espaces. Elle permet de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, de favoriser la biodiversité et de réduire le phénomène des îlots de chaleur. C'est l'enjeu phare de la politique publique menée par la municipalité sur les cours d'école : retirer ou limiter les espaces imperméables comme le bitume, et amener davantage de végétation. Premier lieu d'expérimentation : l'école Tivoli à proximité de Marmiers.

L'éco-pâturage est également une piste moderne dans laquelle s'est lancé le service des espaces verts depuis plusieurs années : c'est le fait de mettre à disposition d'un particulier une parcelle de l'espace public pour qu'il y installe ses animaux, qui assureront la tonte de la végétation. Si sur le papier c'est idéal, les expérimentations montrent quelques limites. Il faut ainsi prendre en compte les désagréments causés par les animaux (bruits, odeurs notamment) pour un public urbain, leur sécurité, et le coût de leur transport et de leur installation pour le particulier.

Avec le réchauffement climatique et ses effets induits, le service des espaces verts travaille beaucoup sur « l'arbre de demain ». Une attention particulière est donnée aux essences de végétation implantée : elles vont devoir faire face à des températures de plus en plus chaudes, en ayant de moins en moins d'eau à disposition. Le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) travaille avec le service des espaces verts à la création d'une « charte de l'arbre » afin de définir clairement les enjeux pour la végétation dans les prochaines années. Des précisions sur ce qu'est le CCTE et ses objectifs sont développées un peu plus loin dans ce compte-rendu.

Pour finir, Sébastien GARDES insiste sur le fait que la vision de son service se fait sur le long terme. Le cycle de l'arbre est une affaire de décennies plus que d'années.

Les membres ont pu ensuite échanger avec le technicien sur quelques sujets :

Q : On peut parfois constater que des herbes folles apparaissent sur la voirie et sont très vertes en été, alors que tout autour est grillé ou jauni. Comment cela se fait ?

R : En premier lieu, il faut savoir que la voirie d'Aurillac (et de toutes les villes de France) vieillit, et nécessite un certain budget pour la rénover, bien plus important qu'il y a 50 ans. Au total, c'est plus de 160km de voirie qui s'étend sur la commune d'Aurillac, remplacée petit à petit par le service voirie. Pour la voirie la plus ancienne, la végétation peut parfois trouver son chemin et profiter du phénomène de condensation sous le bitume l'été pour se développer alors que tout grille autour.

Q : Le service espaces verts est souvent réticent à couper les branches des arbres qui peuvent gêner la vue ou créer de l'ombre, pourquoi ?

R : Dans un premier temps, c'est avant tout par respect pour la croissance de l'arbre. Ensuite, couper des branches fragilise les repousses et facilite donc la chute des nouvelles branches, moins solides. Cela signifie donc davantage de suivi de la végétation coupée, et comme nous l'avons évoqué, le parc arboricole de la ville compte plus de 7.000 arbres pour 24 agents.

II – Présentation de la plate-forme participative

La plate-forme participative <https://jeparticipe.aurillac.fr/> est un nouvel outil d'information et de participation voulu par la municipalité dans le cadre des Nouvelles Citoyennetés. C'est un accès 24h/24 et 7 j/7 aux sujets de participation de la municipalité : enquêtes de rue, questionnaires, cartes participatives, etc. Il permet ainsi d'ouvrir les sujets souvent abordés en réunions publiques ou conseils de quartiers aux jeunes parents ou actifs aux horaires tardifs pour qu'ils puissent participer à tout moment, de chez eux, sur leur ordinateur ou leur smartphone.

La plate-forme est un outil doté de modules participatifs diversifiés tels que :

- Des enquêtes ou sondages, classiques comme ce qui se fait sur aurillac.fr
- Des cartes participatives, c'est à dire que l'on peut avoir accès à la carte d'Aurillac et implanter des points d'intérêts visibles par tous. Par exemple , si demain la ville demande aux habitants quels sont les lieux les plus adaptés pour installer des arceaux à vélo, les participants pourront désigner l'endroit précis sur la carte.
- Des tables rondes, qui sont des espaces de discussions ouverts sur un horaire particulier, où habitants, élus et techniciens inscrits en avance peuvent échanger sur des sujets déterminés. Ce peut être par exemple une table ronde sur les espaces verts à Aurillac, où le chef de service des espaces verts et le directeur du centre technique municipal échangent avec les habitants sur des sujets précis.
- Des budgets participatifs ou appels à projets, où la mairie place un budget précis entre les mains des aurillacois qui doivent proposer des projets d'utilité publique pour leur ville. Ces projets sont ensuite proposés aux habitants qui votent pour ceux qui leur plaisent le plus, puis la mairie les réalise.

Pour ceux qui ne seraient pas à l'aise avec le numérique, l'@telier ou Espace Public Numérique situé 21 rue Alexandre Pinard est un lieu où vous pourrez être

accompagné pour découvrir le site et apprendre à l'utiliser.

Bien entendu, le site <https://jeparticipe.aurillac.fr/> est un outil complémentaire des instances déjà existantes, et n'est pas amené à les remplacer. On peut d'ailleurs trouver sur le site participatif des pages dédiées aux conseils de quartier, au conseil citoyen de la transition écologique, au conseil municipal de l'enfance et de la jeunesse, et aux grands projets participatifs de la ville (Saint Géraud, Gravier-Gerbert, etc.).

Le site <https://jeparticipe.aurillac.fr/> est ouvert depuis le lundi 3 avril, avec comme premier sujet l'évaluation de la réduction de l'éclairage public dans certains quartiers d'Aurillac. Le questionnaire peut être rempli jusqu'au 30 avril.

III – Planification du prochain diagnostic en marchant et projet Pavatou

Il est proposé par le service Démocratie Locale de renouveler l'expérience de l'année passée sur le diagnostic en marchant. L'idée serait de visiter une autre partie du quartier cette fois-ci, et d'en profiter pour faire un point sur place sur le projet Pavatou – à savoir l'espace à proximité du rond-point Saint-Etienne ou de l'Ours. Après échange avec la salle, la date du samedi 22 avril à 14h est déterminée, sous réserve de disponibilité des services techniques.

IV – Inscriptions pour les visites de l'Espace Public Numérique et du Réseau de Chauffage Urbain

A la demande des membres lors de la dernière réunion, il est proposé de découvrir l'@telier numérique (ou Espace Public Numérique) et la chaufferie du « Réseau de Chaleur Bois » durant le mois de mai. Les dates proposées sont les suivantes :

Visite de l'@telier

- Mardi 2 mai 2023, de 11h à 12h
- Mardi 9 mai 2023, de 14h à 15h

Visite du Réseau de Chaleur Bois

- Mercredi 10 mai 2023, de 14h à 16h

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 27 avril.

De plus, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) va de nouveau être approchée afin d'organiser une visite en juin, pour le conseil de quartier, du camping de l'Ombrade terminé fin 2022.

V – Échanges et questions diverses

A. Carrefour de la Place du Buis

Les membres du conseil de quartier avaient débuté un travail de réflexion sur le carrefour entre l'avenue Jean-Baptiste Veyre, la place du Buis et l'avenue Pavatou. Mettant en avant la problématique de circulation à vitesse élevée sur ce tronçon, le conseil de quartier avait fait plusieurs propositions, qui malheureusement se heurtaient aux contraintes réglementaires et à l'espace limité de la voirie.

Suite à la mise en lumière des problèmes posés par ce carrefour, la Direction des Espaces Publics a entamé une étude pour repenser ce carrefour. Les premiers dessins ont été réalisés et pourront être discutés lors de la prochaine réunion du conseil de quartier.

A noter que les panneaux clignotants, demandés par les membres pour remplacer les anciens panneaux de chaque côté du carrefour, ont été commandés et devraient être installés avant l'été.

B. Conseils de quartier

Lors de la réunion, les membres se sont beaucoup interrogés sur le futur des conseils de quartier, notamment avec la création de la plate-forme participative et la multiplication des instances comme le Conseil Citoyen de la Transition Écologique (voir point suivant). Avec la disparition des animations et la tendance de certains membres à lister des problèmes liés au cadre de vie, l'identité des conseils de quartier est en plein changement.

Françoise CUSSAT et Josselin PINAUD rappellent les missions du conseil de quartier :

- être un lieu d'information pour les citoyens qui veulent se tenir au courant de ce que fait la municipalité (exemple : informations comme la création de la plate-forme participative, la mise en place de la sobriété énergétique la nuit avec l'extinction de l'éclairage public,...)
- créer des projets d'aménagements afin d'embellir le quartier ou intervenir sur des lieux délaissés (exemple : aménagements de Peyrolles, travail de réflexion sur le carrefour de la place du Buis, projet d'aménagement sur le square près de la place de l'Ours,...)
- faire le lien entre les habitants, les techniciens et les élus (exemple : intervention de techniciens Ville/CABA sur des sujets demandés par les membres,...)
- être un lieu d'échanges entre riverains et municipalité sur la vie quotidienne : vécu du quartier, attentes,... Sans verser dans la liste de doléances (panneau absent, peinture voirie à refaire, hauteur de trottoir,...) qui doivent être reportés au numéro Cadre de Vie (04 71 45 46 47 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Il est également à nouveau précisé que la plate-forme participative n'a pas vocation à remplacer les conseils de quartier, et est un nouvel outil construit pour ouvrir la participation. En ce qui concerne le Conseil Citoyen de la Transition Écologique (CCTE), c'est une instance à part qui touche uniquement aux questions d'écologie et de végétalisation en ville. Des temps en commun avec le Conseil Municipal Enfance et Jeunesse et les Conseils de Quartier sont prévus dans les prochains mois, mais la réalisation de ceux-ci est encore en discussion en interne de la mairie.

Françoise CUSSAT et Josselin PINAUD prennent note que le Conseil Citoyen de la Transition Écologique (CCTE) n'a jamais été présenté en conseil de quartier et que le sujet intéresse vivement certains membres. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce qu'est cette instance, créée par la nouvelle équipe municipale. Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à solliciter M. Payrot donc le contact vous est donné ci-dessous.

C. Conseil Citoyen de la Transition Écologique

Le Conseil Citoyen de la Transition Écologique (CCTE) est une instance créée lors du conseil municipal du 3 juin 2021. La Ville d'Aurillac a souhaité créer une commission extra-municipale qui, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), a pour objectif premier d'agir pour la ville, avec l'ambition de préserver l'environnement dans tous les domaines (aménagements urbains, mobilités, vie économique, agriculture urbaine, énergies, ...).

Le CCTE est également consulté sur les grands projets municipaux, afin de vérifier leur impact environnemental. Il participe également à l'information et la sensibilisation des publics sur la problématique de la transition écologique et effectue une veille sur les expériences menées par d'autres territoires en la matière.

Le CCTE a un rôle consultatif mais non décisionnaire auprès du Conseil Municipal. Son objectif est de poursuivre la politique de développement durable engagée et la volonté d'agir ensemble. Ses missions sont les suivantes :

- Associer les citoyens à la réflexion sur les sujets de la vie communale en relation avec le développement durable.
- Être force de proposition, émettre des idées, des propositions d'actions de développement durable pour la commune.
- Donner des avis et apporter des conseils sur les projets de la commune en matière de transition écologique.
- Prendre en compte la notion de temps long dans les décisions municipales, susciter une vision à long terme des projets en intégrant leurs conséquences futures pour le territoire et les générations à venir.
- Informer, sensibiliser les différents publics à la problématique de la transition écologique.

- Valoriser les actions réalisées, communiquer auprès de la population sur les projets menés en matière de transition écologique en vue d'entraîner les habitants dans une dynamique de changement.
- Effectuer une veille sur les expériences menées sur d'autres territoires pour bénéficier des retours positifs et négatifs.
- Effectuer des recherches documentaires sur des sujets précis en lien avec les problématiques de développement durable de la commune.

L'instance est composée à son lancement de :

- Élus de la Ville d'Aurillac (5 personnes)
- Citoyens d'Aurillac tirés au sort (10 personnes)
- Membres du Pacte pour la Transition (4 personnes)
- Élus du Conseil Municipal Enfance et Jeunesse (2 personnes)
- Membres d'association (5 personnes)
- Acteurs économiques (5 personnes)
- Agents techniques municipaux (1 à 2 personnes)

Aujourd'hui, les réunions du CCTE sont ouvertes à toutes et tous. Toute personne souhaitant assister à une commission et adhérer par la suite au CCTE est la bienvenue.

Si vous souhaitez en apprendre plus sur le Conseil Citoyen de la Transition Écologique, ou participer à son fonctionnement, vous pouvez prendre contact avec l'animateur en charge de l'instance, Dominique Payrot, au 04 71 45 47 23 ou à dominique.payrot@aurillac.fr.

D. Quartier du Buis

Lors de la réunion de janvier 2023, une riveraine du quartier du Buis (au dessus de la friche EDF, vers le couvent des Visitandines) a fait part de son inquiétude et de celle de ses voisins suite à la construction d'une nouvelle maison dans son quartier. En effet, ce quartier est très surveillé par l'Architecte des Bâtiments de France car reconnu Site Patrimonial Remarquable, et ses habitants sont soumis à des règles particulières pour tous types de travaux (choix de matériaux, couleurs, etc). Or la nouvelle maison s'annonce être dans un style assez moderne et trancherait avec les attentes de l'Architecte des Bâtiments de France. Le futur propriétaire étant un agent de la mairie, les voisins s'inquiètent de potentiels passe-droits.

A la suite de cette interrogation, le service Démocratie Locale a interrogé l'agent et les services de l'urbanisme pour faire toute la lumière sur le sujet. Tout d'abord, le chantier de construction de cette maison a connu des aléas et contretemps techniques. En particulier le mur qui soutient le terrain au dessus, qui a dû être traité différemment de ce qui était prévu lors de la conception. Afin de consolider et stabiliser les deux terrains, il a été reconstruit en béton banché, technique nécessaire au regard de la pente et de l'instabilité du sol.

L'architecte du nouveau propriétaire, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, a arrêté le principe de recouvrir ensuite le mur d'un parement destiné à valoriser l'esthétique du mur et à l'inscrire dans son environnement. Ces travaux de consolidation permettent à présent que la maison se construise en sécurité.

Le projet a donc bien été réalisé en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, et l'agent/le nouveau propriétaire n'a bénéficié d'aucun passe-droit par sa position au sein de la mairie. La Ville d'Aurillac invite les voisins à ouvrir le dialogue avec le nouveau propriétaire pour faciliter l'information.

VI – Informations diverses

La séance est levée à 20h30. Françoise CUSSAT conclut cette soirée en invitant les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer l'information et d'intégrer de nouveaux membres, notamment les plus jeunes. Elle rappelle également que le conseil de quartier se cherche toujours un président ou présidente.

La prochaine réunion aura lieu courant juin ou à la reprise en septembre-octobre.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr